



Extrait du Collège Pierre Brossolette de Brionne

<http://brionne-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1633>

Réviser l'A.S.S.R

- Vie des disciplines - A.S.S.R -



Date de mise en ligne : jeudi 30 mars 2017



Copyright © Collège Pierre Brossolette de Brionne - Tous droits réservés

Session 2017

Au collège, l'éducation à la sécurité routière est finalisée par la préparation de deux attestations scolaires à la sécurité routière (ASSR) :

- ▶ celle de premier niveau, organisée en classe de 5e et de niveau équivalent ou avant 14 ans.
- ▶ celle de second niveau, organisée en classe de 3e générale et de niveau équivalent ou avant 16 ans.

Ces deux attestations constituent un préalable déterminant à l'accès à la conduite d'un véhicule à moteur, et s'inscrivent dans le continuum éducatif obligatoire en milieu scolaire pour devenir un usager de la route responsable et prudent.

- ▶ L'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau (ASSR 1) est exigée pour conduire un cyclomoteur de moins de 50 cm³ : elle doit être complétée par 7 heures de formation à la conduite, dispensées par un établissement de formation agréé, l'ensemble donnant lieu à la délivrance du permis AM (BSR jusqu'en janvier 2013). Retour ligne automatique
- ▶ L'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR 2) est indispensable pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire.

Une interface permet à tous les candidats de s'entraîner en cliquant sur le lien ci-dessous.

<http://preparer-assr.education-secu...>

D'autres liens permettent de compléter un peu plus la formation. Retour ligne manuel

- ▶ [Portail Eduroute de l'Académie de Rouen](#)
- ▶ [ASSR 1 et 2](#)
- ▶ [Découvrir la sécurité routière](#)

Bonnes révisions.